



Amende pénale, succession et sci familiale

Par **Cto123**, le **01/02/2014 à 18:42**

Bonjour, suis associé dans la sci avec mon père. Je suis fille unique donc seule héritière. Je suis gérante avec majorité des parts. Il vient d'être condamné à une amende suite à décision pénale. Il a un échéancier pour payer mais l'amende est importante donc durée de remboursement longue. Je suis très investie dans la sci. J'ai contracté des prêts bancaires. S'il décède avant d'avoir fini de rembourser son amende son patrimoine propre (hors sci) et son épargne ne suffira pas à régler l'amende. Je m'inquiète donc pour ses parts de la sci, même sci ou j'ai investi beaucoup vu qu'il y a aussi ma résidence principale donc mon toit pour vivre. Je suis très embêtée. Est-ce qu'il peut vendre ses parts à un tiers (ex: un ami ou un membre de la famille ou même mon conjoint) sachant qu'il a cette amende pénale? Merci d'avance